

Délibération N° 2022-05-01

La Commission Recherche siégeant en formation plénière, en sa séance du lundi 16 mai 2022, sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et Science ouverte

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur la procédure de demande d'éméritat avant passage en CA

Suite à l'avis de la DAJIM sur la procédure de demande d'éméritat approuvée par la Commission Recherche plénière du 21 mars 2022, le texte a été revu.

La Vice-présidente recherche présente le nouveau document intitulé « **Demander ou renouveler un éméritat à l'Université Lumière Lyon 2** » avec les modifications suivantes :

- sur la première page, dans le paragraphe « Textes de référence » : la mention « pour une durée maximale de cinq ans » est remplacée par « **pour une durée de cinq ans** »,
- sur la deuxième page, dans le paragraphe « Critères d'attribution de l'éméritat » : la mention « Lauriers de l'INRA » est remplacée par « Lauriers de l'INRAE » et la mention « **Médaille de l'innovation du CNRS** » est ajoutée à la liste des distinctions scientifiques obtenues,
- sur la troisième page, dans le paragraphe « Obligations de l'enseignant.e-chercheur.e émérite pour les demandes de renouvellement (s'il/elle n'est pas émérite de plein droit) » : la mention « commission de la recherche restreinte » est remplacée par « **commission de la recherche restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche** ».

La commission recherche est consultée pour avis sur le texte avant passage devant le Conseil d'Administration du 20 mai 2022 :

Les résultats du vote sont :

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Présent·es ou représenté·es en début de séance : 23

Votant·es : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité des présent.es et représenté.es sur cette nouvelle mise à jour de la procédure d'éméritat.

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

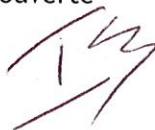
Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69365 LYON Cedex 07

Tel. +33(0) 4 78 69 73 76 - recherche@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr

A Lyon, le 16 mai 2022

La Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et
Science ouverte



Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

